

# Les déchets en chiffres

ADEME



ADEME 2006

Dans ce document sont intégrés les résultats obtenus par l'ADEME dans l'enquête ITOM 2004, dans l'enquête sur « les déchets des entreprises 2004 » et plusieurs autres données issues d'études ou d'enquêtes ou d'actualisations de bases de données de l'ADEME et de l'IFEN.



# 849

millions de tonnes



**RÉDUISONS  
VITE NOS DÉCHETS.  
ÇA DÉBORDE.**

#### Les principales sources utilisées :

- Enquête ITOM 2004
- Enquête entreprises 2004
- Bilan du recyclage 2004
- Données collectées sélectives 2004
- Base de données marchés publics déchets 2005

#### Dans ce document :

La production de déchets	2
La production d'ordures ménagères	3
Le devenir des ordures ménagères	4
Le parc des installations	5
La valorisation des déchets	6
Les filières industrielles	8
L'économie des déchets	9
Une nouvelle organisation des données	12

## Les faits marquants

Alors que la population française croît toujours, la production des déchets des ménages 2004 est en

légère baisse. Les dépenses de gestion augmentent de 5% par rapport à 2003 surtout en raison d'importants in-

vestissements de mises aux normes dans les installations recevant des déchets municipaux.

**Important** : La publication des données 2006 est marquée par une évolution sensible des résultats de production des déchets, comparés aux publications précédentes. Cette évolution est due à l'utilisation du cadre nouveau imposé par le Règlement Statistique Européen sur les déchets, utilisation qui a entraîné notamment une modification conséquente du champ pris en compte pour l'évaluation des déchets du BTP. Les données publiées ici sont donc cohérentes avec la réponse française 2006 au Règlement Statistique Européen.

## La production française de déchets : 849 millions de tonnes 2004

Déchets des collectivités	Déchets des ménages		Déchets des entreprises		Déchets de l'agriculture et de la sylviculture	Déchets d'activités de soins	Déchets du BTP
14	28		90		374	0,2	343
Voirie Marchés Boues Déchets verts	Encombrants et déchets verts 6	Ordures ménagères (sens strict) 22	Déchets non dangereux 84		Élevage Cultures Forêt		Bâtiment Travaux Publics Déchets non dangereux 340
			dt collectés avec les OM 4,5	dt collectes privées 79,2			Déchets dangereux 6

Millions de tonnes

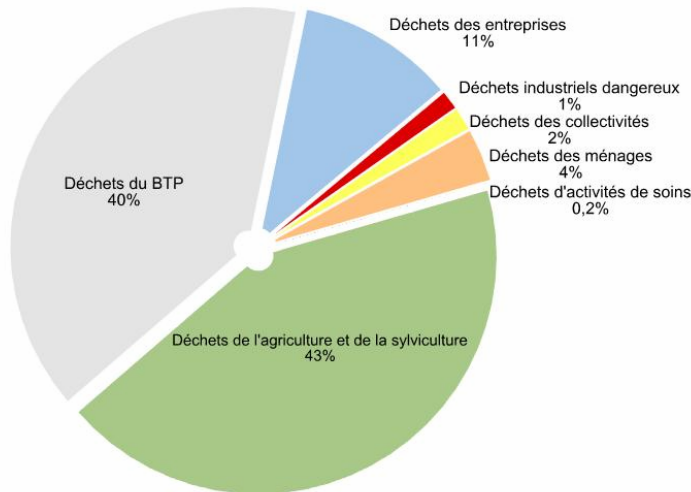
Sources ADEME - IFEN

Données issues d'enquêtes, d'études ou estimations produites entre 1995 et 2006

Dans le tableau ci-dessus sont pris en compte dans les déchets des entreprises du secteur des IAA des sous-produits ou co-produits.

### La part des différents secteurs

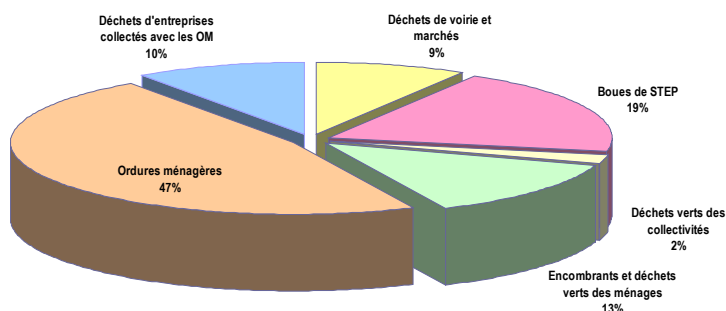
**849**  
millions de tonnes



Dans le secteur du BTP l'étude la plus récente modifie fortement le résultat observé. Sont notamment pris en compte des excédents de chantier utilisés hors site.

Les déchets de l'agriculture représentent une quantité importante, mais la majeure partie (déjections animales) est valorisée au sein des exploitations productrices par retour au sol.

### Les déchets municipaux



**46,5**  
millions de tonnes

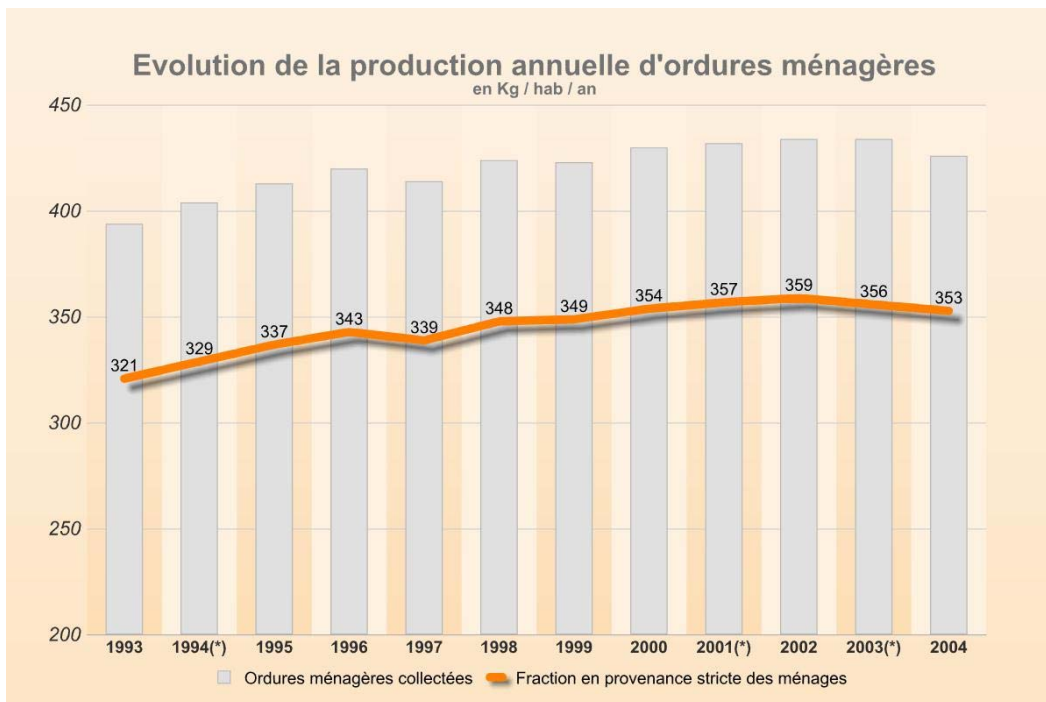
## La production d'ordures ménagères

Depuis 2002 on constate un léger recul de la production d'ordures ménagères par habitant.

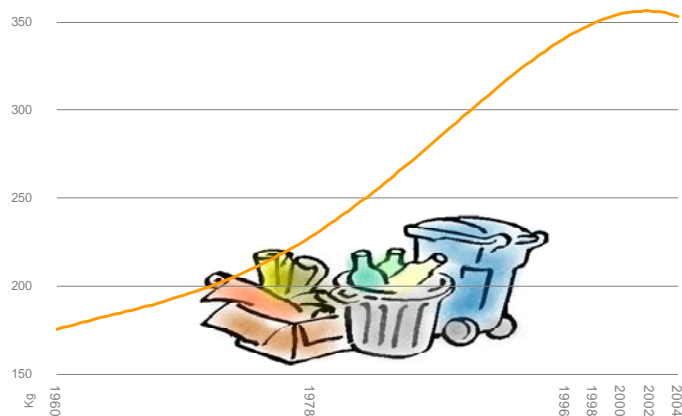
# 353

kg/hab/an en 2004

Source ADEME  
(\*) Données estimées



## Progression de la production en provenance stricte des ménages entre 1960 et 2004



La production annuelle d'ordures ménagères de chaque français a doublé en 40 ans. La courbe de tendance ci-contre montre pour la fraction en provenance stricte des ménages un tassement de la quantité annuelle collectée à partir de 2002.

Sources ADEME

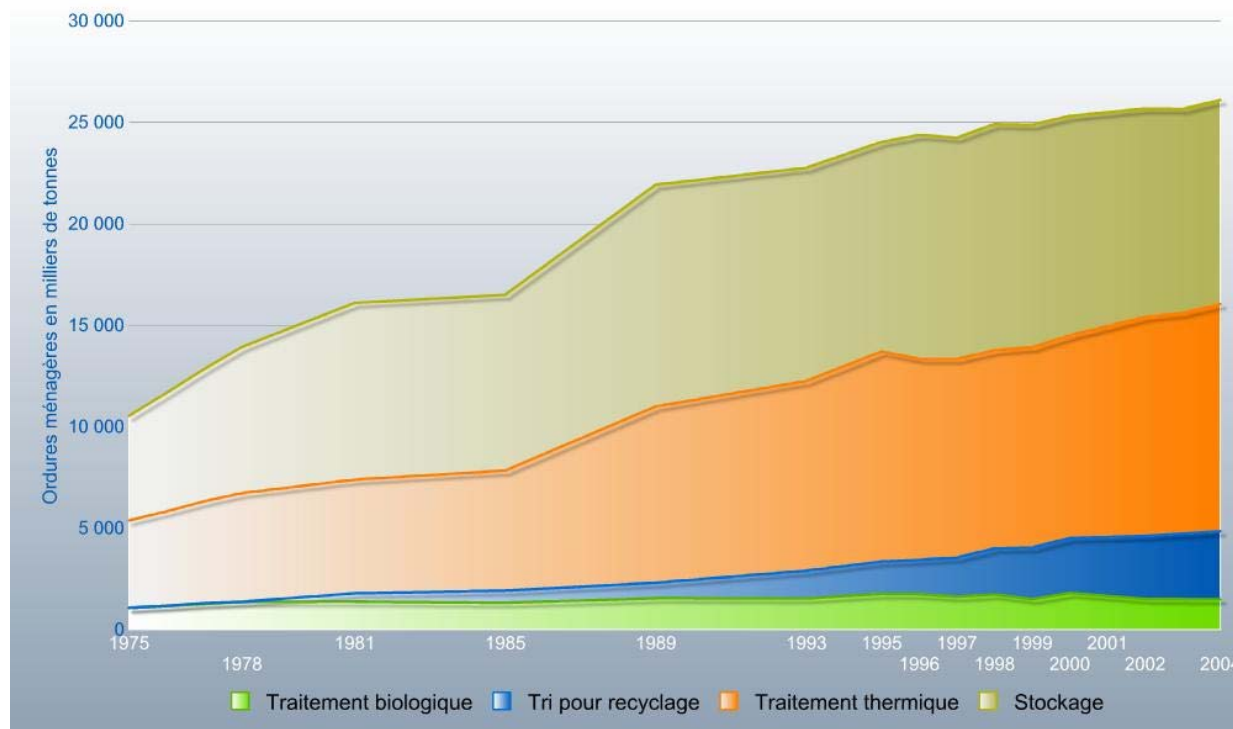
## Production de déchets municipaux dans le monde

Selon les données du PNUD, chaque américain produit plus de deux fois de déchets qu'un mexicain, alors qu'un japonais produit 100 kg de moins qu'un français. Il s'agit ici de collecte des déchets des ménages, des collectivités et de certaines activités.

Sources ONU PNUD 2000



## Le devenir des ordures ménagères

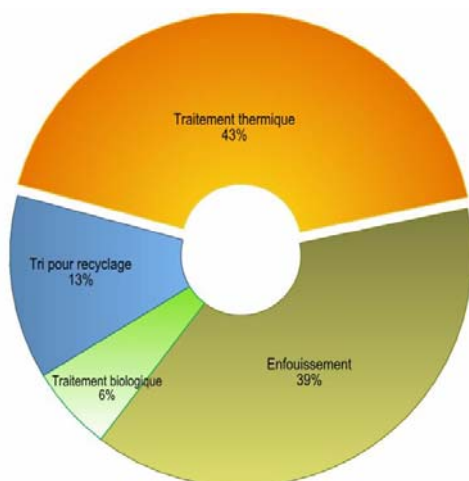


# 26,1

millions de tonnes

Source ADEME  
Enquête ITOM 2004

## Les modes de traitement des OM collectées en 2004



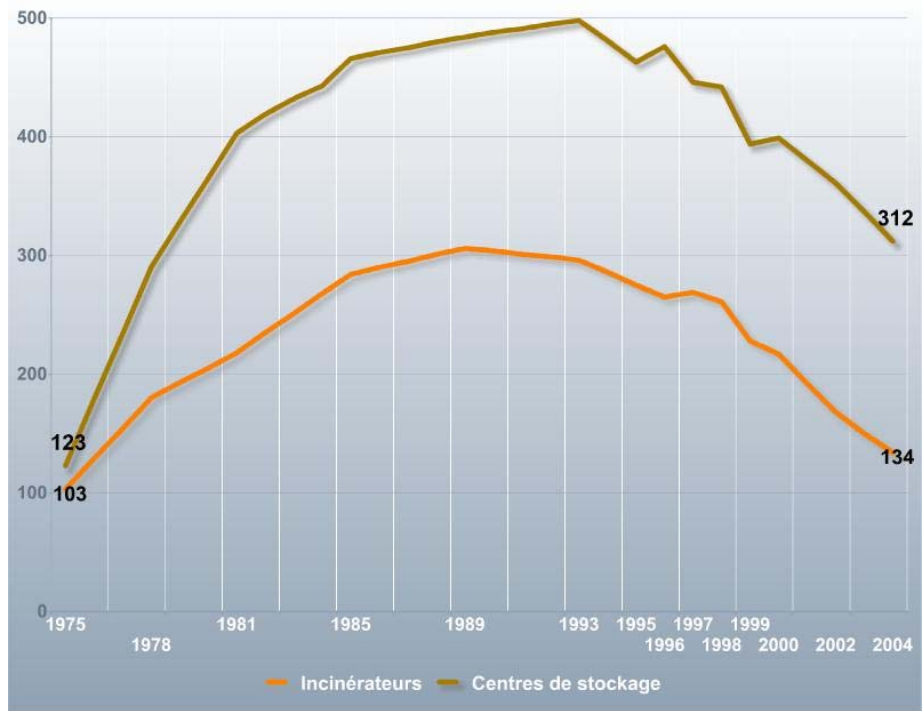
La part des déchets mis en décharge baisse très légèrement (-1%) par rapport à 2003 et la part des déchets incinérés et triés augmente dans les mêmes proportions atteignant 43% pour l'incinération. Le compostage et la méthanisation restent stables à 6%. Le stockage et l'incinération représentent encore plus de 80% du devenir de l'ensemble des ordures ménagères en France.

## Le parc des installations de traitement

La montée de l'intercommunalité et les contraintes technico-économiques ont eu pour effet de concentrer les installations.

Depuis 1993 le parc des installations de stockage diminue tout en améliorant ses conditions environnementales de fonctionnement.

Alors que début 1997 le parc des incinérateurs comprenait encore 300 installations dont beaucoup de très faible capacité, seules 134 sont actuellement en fonctionnement, la plupart étant des installations récentes et de capacité unitaire plus importante que par le passé.



Source ADEME Enquête ITOM 2004

Parc

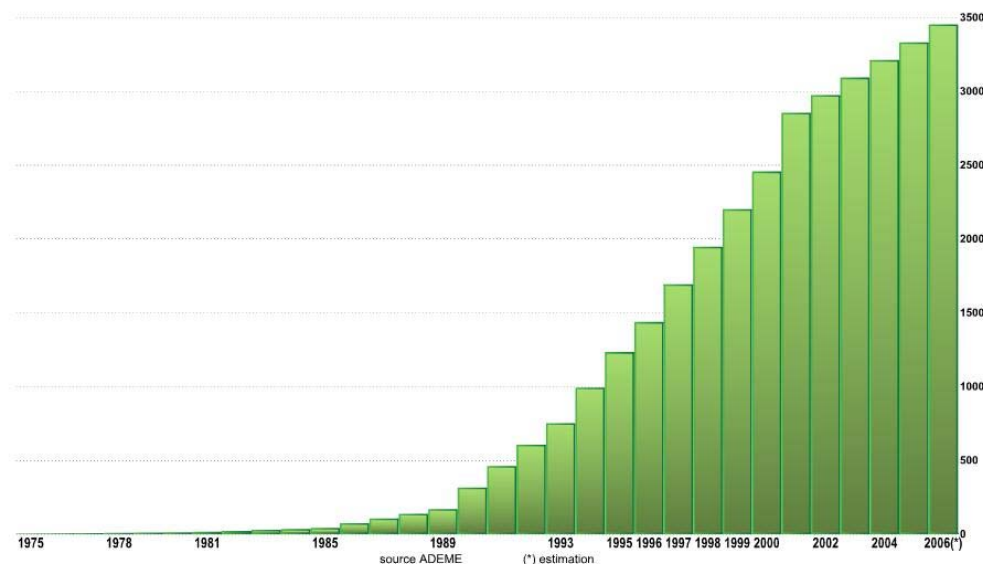
312

Installations de stockage

134

incinérateurs

## Le parc des déchèteries



3454

Déchèteries

Anecdotique il y a quinze ans, la déchèterie est devenue un équipement de proximité reconnu et apprécié.

Source ADEME



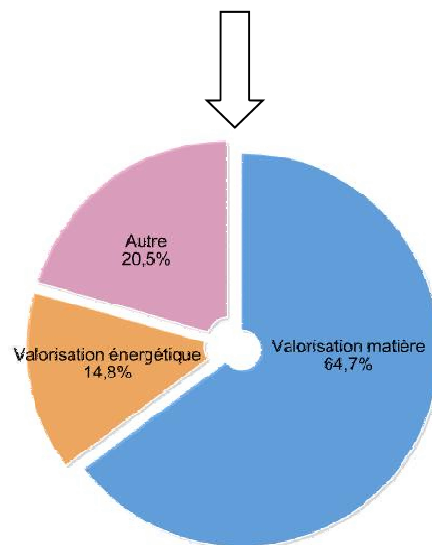
## La valorisation des déchets

Déchets non dangereux des entreprises	Mt
IAA	43
Entreprises de 10 salariés et plus	21,7
Entreprises de moins de 10 salariés	2,7
Activités spécifiques (énergie, commerce, tertiaire,...)	16,5
<b>Total</b>	<b>84</b>

Destination des 21,7 millions de tonnes de déchets non dangereux produits en 2004 par les entreprises de plus de 10 salariés

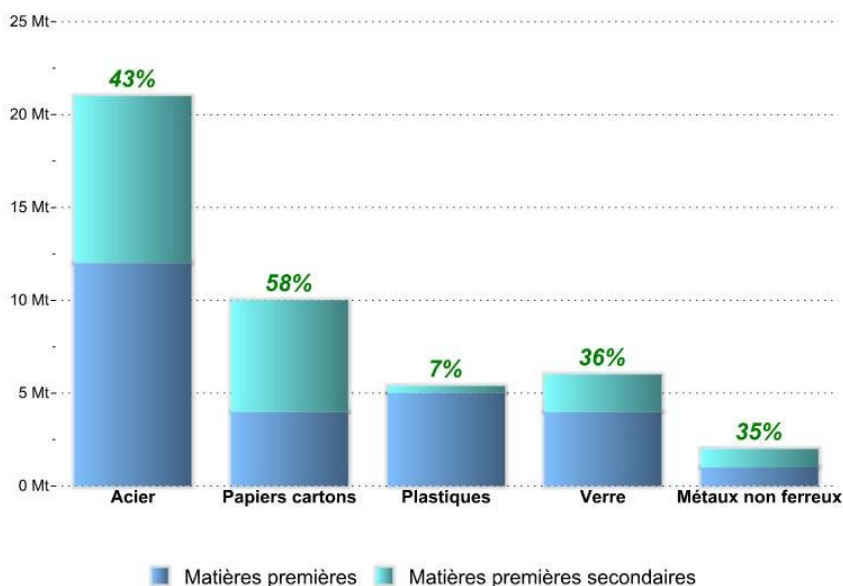
80% des déchets non dangereux produits par les **entreprises industrielles et commerciales de 10 salariés et plus sont valorisés**. Quelques catégories de déchets représentent à elles seules 10 millions de tonnes qui sont valorisées à près de 100% (déchets

de bois, de papiers cartons ou métalliques). Alors que le nombre d'entreprises a progressé de 11% depuis l'année 2000, la production moyenne de déchets par établissement de 10 salariés et plus a diminué de 10%.



## Le recyclage des matières premières secondaires

MPS entrant dans la production des matériaux 2004



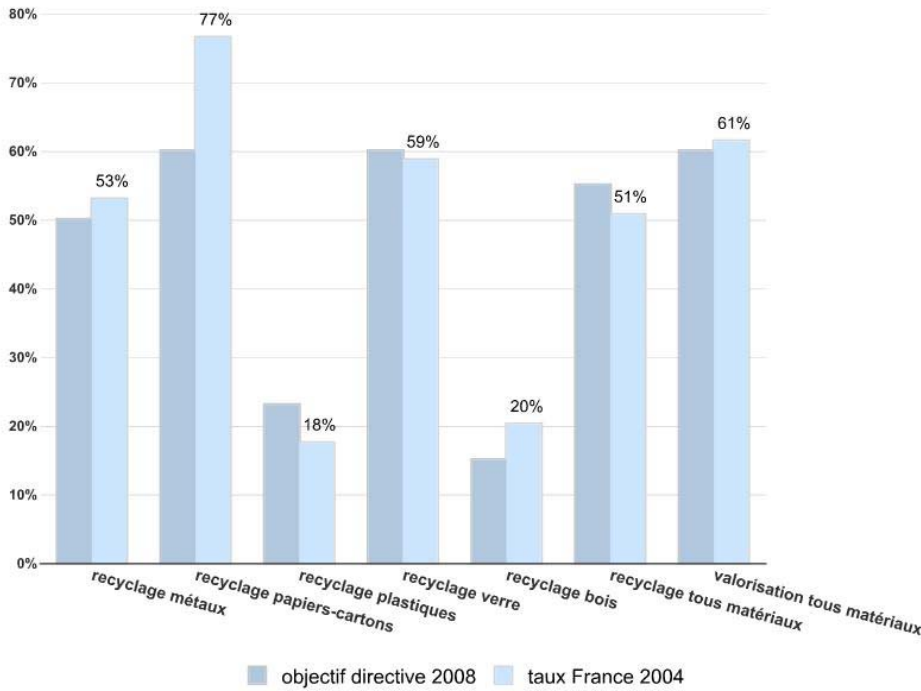
Exemple :

**43%**

c'est la part de matières premières secondaires dans la production totale d'acier

Les « **matières premières secondaires** » ou MPS sont des matières premières de récupération, c'est-à-dire des matières qui ont déjà été incorporées au moins une fois à un produit. Leur utilisation permet d'éviter certaines étapes de production, d'économiser de l'énergie, des ressources naturelles et de limiter des impacts environnementaux associés.

## Taux de recyclage et de valorisation des emballages



### Les emballages

En 2004, sur un gisement de 12,4 millions de tonnes de déchets d'emballages, 6,3 millions de tonnes ont été recyclées, dont 2,7 millions par le dispositif emballages ménagers. Par ailleurs 1,3 millions de tonnes ont été valorisées énergétiquement.

## Production de compost

**1,73**  
millions de tonnes

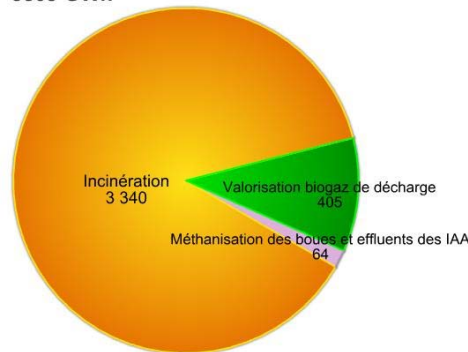
de compost produit en 2004 en compostage et par méthanisation à partir des seuls dé-

chets municipaux, à partir d'un gisement estimé de 2,5 millions de tonnes de déchets comprenant des déchets

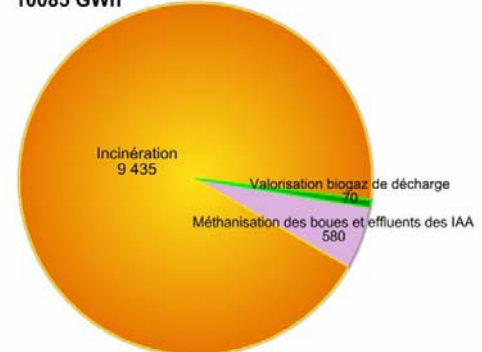
verts, des boues d'épuration. A ces chiffres, il faudrait également ajouter le compost produit par les particuliers.

## Valorisation énergétique en 2004

Production d'électricité  
3809 GWh



Production d'énergie thermique  
10085 GWh



**3 809**  
GWh Electrique  
**10 085**  
GWh Thermique

L'essentiel de la valorisation énergétique s'effectue au cours de l'incinération de déchets, en pro-

duisant soit de l'électricité, soit de la chaleur. L'énergie produite est en grande partie vendue. En outre la valorisa-

tion du biogaz de décharges contribue à limiter des dégagements nocifs pour l'environnement.

## Des filières industrielles

Outre les emballages ménagers, différentes filières industrielles de collecte et de traitement de déchets sont ou se mettent en place :



### DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques

1,7 Mt

Estimation

Dans le cadre de l'entrée en vigueur du décret relatif aux DEEE, l'ADEME est chargée de la gestion du **registre des producteurs**. Le décret précise que le registre recueillera notamment les informations relatives à la mise sur le marché et à l'élimination de leurs équipements électriques et élec-

troniques. Les données collectées devront permettre dès mai 2007 de connaître selon diverses catégories d'équipements la part de réutilisation, recyclage, valorisation et élimination de ces DEEE. Le tonnage annuel est estimé à 1,7 millions de tonnes de DEEE ménagers ou professionnels.



### VHU

Véhicules hors d'usage

1,3 millions de véhicules

Estimation

La mise en place d'un **observatoire de la filière VHU** a été confiée à l'ADEME selon les modalités d'un arrêté du 19 janvier 2005 qui fixe les conditions de déclarations annuelles des producteurs de véhicules, des broyeurs et des démolisseurs agréés de véhicules hors

d'usage. Cet observatoire servira notamment de base de calcul des taux de réemploi, de recyclage et de valorisation des VHU. Il concernera un volume d'environ 1,3 millions de véhicules particuliers ou utilitaires.

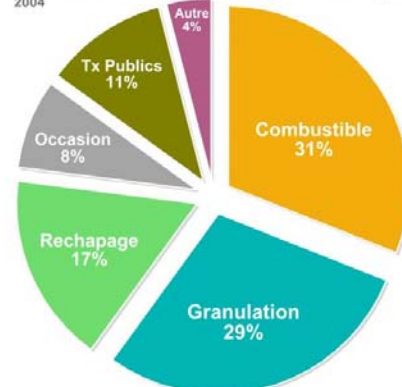


### PNEUS

0,3 Mt

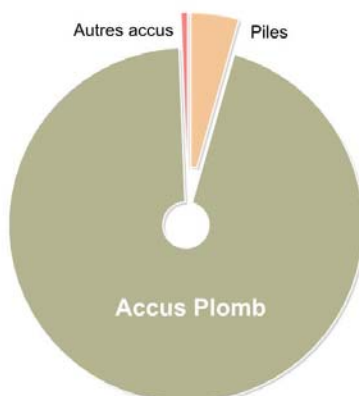
En 2004, 342 743 tonnes de pneumatiques ont été déclarées mises sur le marché par 1100 producteurs. Plus de 90 % des pneus usagés de véhicules légers et de poids lourds ont été collectés et éliminés en 2004.

Modes d'élimination des pneus usagés 2004



### PILES et accumulateurs

0,2 Mt



En 2004, plus de 874 millions de piles et 78 millions d'accumulateurs ont été mis sur le marché, ce qui représente un total de 195 822 tonnes. La collecte a concerné la même année 195 022 tonnes, principalement des accumulateurs au plomb. Le tonnage recyclé a été en 2004 de 196 643 tonnes.



### HUILES usagées

0,2 Mt

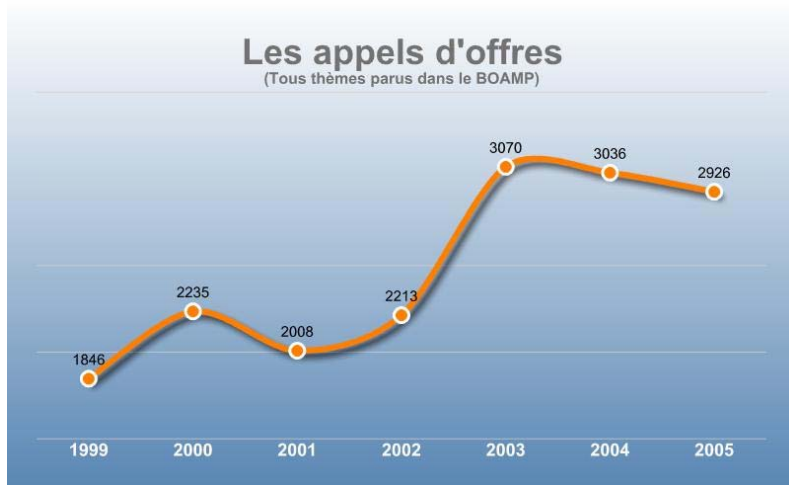
La collecte des huiles usagées a représenté en 2004, en métropole, 241 798 tonnes. Selon l'observatoire des huiles usagées de l'ADEME, l'efficacité du ramassage se situe à un niveau proche de 85%. Pour les huiles noires, un peu moins de la moitié est régénérée, le reste allant en valorisation énergétique.

Elimination des huiles noires





## L'économie des déchets



Source ADEME—Base des marchés publics déchets ([www.ademe.fr/déchets](http://www.ademe.fr/déchets))

Par l'observation régulière des appels d'offres se révèle le rôle primordial tenu par les collectivités dans le processus de gestion des déchets et dans la modernisation des filières.

Les appels d'offres concernent aussi bien des marchés d'investissement que des contrats de gestion.

Après avoir connu de 2001 à 2003 une augmentation régulière du nombre des appels d'offres, un ralentissement est observé après 2003. Outre les renouvellements de marchés, la période est marquée par la création de nouveaux marchés, notamment dans le domaine de l'incinération.

## La dépense nationale de gestion des déchets

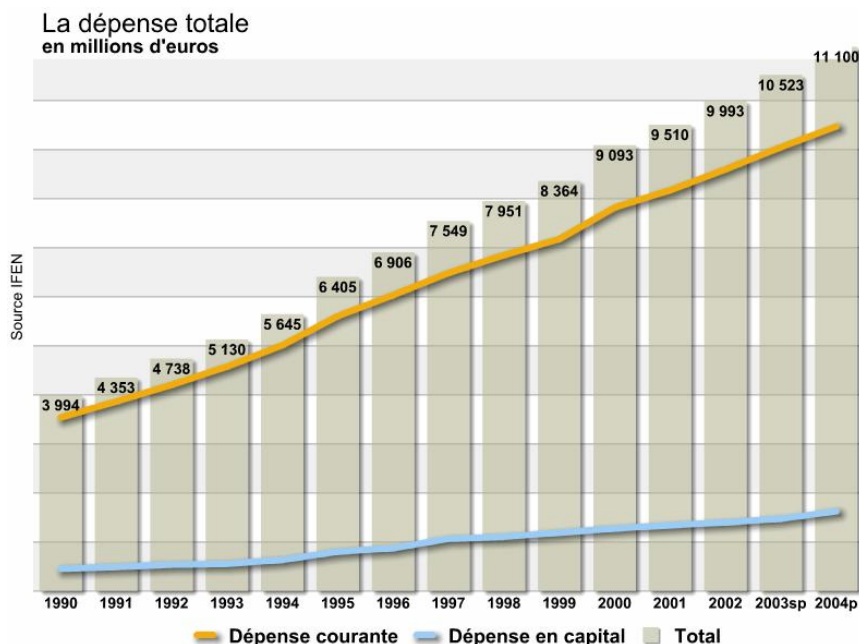
La dépense de gestion des déchets est estimée par l'IFEN à 11,1 milliards d'euros en 2004. Elle est en hausse de presque 5% par rapport à 2003. Cet accroissement de la dépense concerne en particulier les investissements et notamment en

raison de la mise en conformité du parc des incinérateurs avec la directive européenne de décembre 2000, dont l'échéance était fixée au 28 décembre 2005. La dépense courante comprend les dépenses des collectivités locales pour la gestion des dé-

chets municipaux, la dépense des ménages pour l'achat de sacs et autres ustensiles de collecte des déchets, les dépenses effectuées par les industriels pour la gestion de leurs déchets.

**11,1**  
milliards d'euros  
en 2004

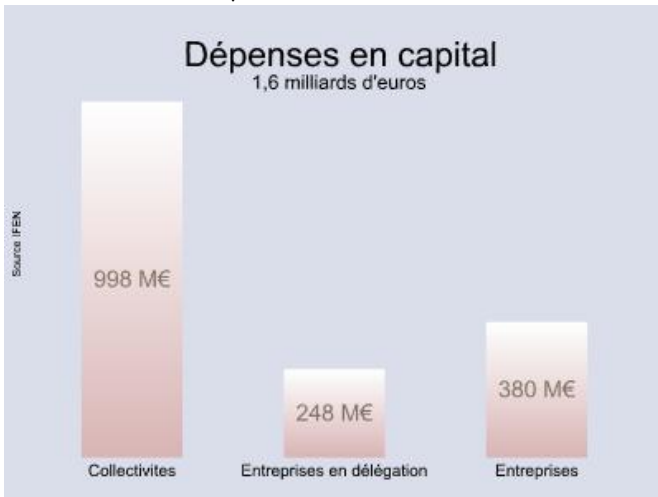
Source IFEN  
(p)Provisoire



## Les dépenses

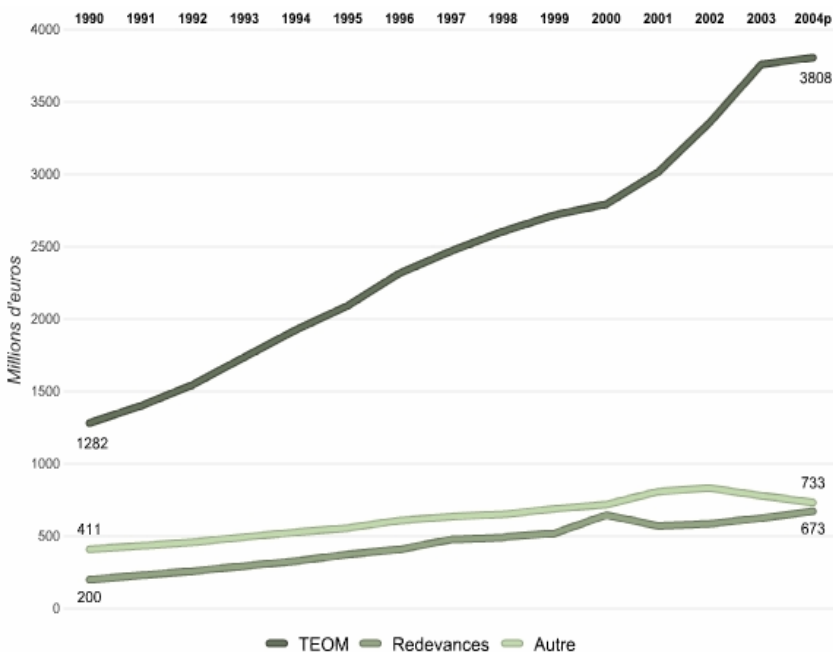
Les investissements représentent 1,6 milliards d'euros en 2004, dont 77% le sont dans des installations non directement liées aux entreprises et à

**1,6**  
milliards d'euros



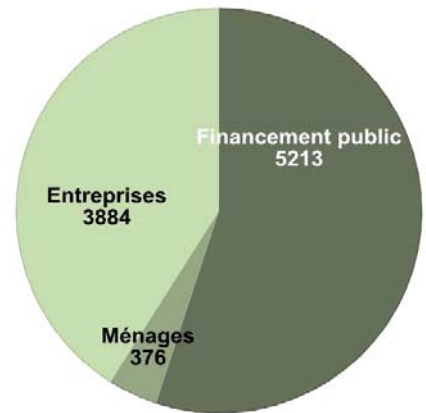
leur activité. C'est une progression de 17,9% au total par rapport à 2003 et de 32,9% pour les collectivités. On assiste en revanche à une diminution des investissements des entreprises.

## Le financement



Le financement de la dépense courante de gestion des déchets municipaux

### Dépense courante en millions d'euros



La dépense courante, hors investissements, s'élève à environ 9,5 milliards d'euros et est financée à 59% par les ménages et les collectivités. Selon la Direction de la Comptabilité Publique, 59% de la dépense se fait dans le cadre de services délégués aux entreprises.

**9,5**  
milliards d'euros

La taxe (TEOM) et la redevance (REOM) d'enlèvement des ordures ménagères financent 86% de la dépense courante des collectivités locales.

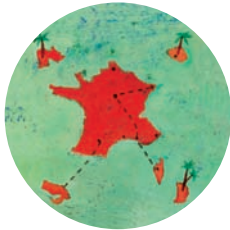
Estimée à 3,8 milliards d'euros en 2004, la TEOM est en hausse de 7% par rapport à 2003, cette progression étant à lier au renforcement de l'intercommunalité qui adopte plus facilement ce mode de financement au détriment d'un financement à partir du budget général des collectivités.

**5,2**  
milliards d'euros

Source IFEN  
(p)Provisoire



# Les implantations de l'ADEME



## Délégations régionales de l'ADEME

### ALSACE

8, rue Adolphe Seyboth  
67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 46 46  
Fax 03 88 15 46 47

### AQUITAINE

6, quai de Paludate  
33080 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 33 80 00  
Fax 05 56 33 80 01

### AUVERGNE

63, boulevard Berthelot  
63000 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 31 52 80  
Fax 04 73 31 52 85

### BASSE-NORMANDIE

BP 210  
14209 Hérouville St-Clair Cedex  
Tél. 02 31 46 81 00  
Fax 02 31 46 81 01

### BOURGOGNE

"Le Mazarin"  
10, avenue Foch - BP 51562  
21015 Dijon Cedex  
Tél. 03 80 76 89 76  
Fax 03 80 76 89 70

### BRETAGNE

33, boulevard Solférieno  
CS 41 217  
35012 Rennes Cedex  
Tél. 02 99 85 87 00  
Fax 02 99 31 44 06

### CENTRE

22, rue d'Alsace-Lorraine  
45058 Orléans Cedex 1  
Tél. 02 38 24 00 00  
Fax 02 38 53 74 76

### CHAMPAGNE-ARDENNES

116, avenue de Paris  
51038 Châlons-en-Champagne  
Tél. 03 26 69 20 96  
Fax 03 26 65 07 63

### CORSE

Parc Ste Lucie - Le Laetitia - BP 159  
20178 Ajaccio Cedex 01  
Tél. 04 95 10 58 58  
Fax 04 95 22 03 91

### FRANCHE-COMTÉ

25, rue Gambetta - BP 26367  
25018 Besançon Cedex 6  
Tél. 03 81 25 50 00  
Fax 03 81 81 87 90

### HAUTE-NORMANDIE

"Les Galées du Roi"  
30, rue Gadeau de Kerville  
76000 Rouen  
Tél. 02 35 62 24 42  
Fax 02 32 81 93 13

### ILE-DE-FRANCE

6/8, rue Jean-Jaurès  
92807 Puteaux Cedex  
Tél. 01 49 01 45 47  
Fax 01 49 00 06 84

### LANGUEDOC-ROUSSILLON

Résidence Antalya  
119, avenue Jacques Cartier  
34965 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 99 89 79  
Fax 04 67 64 30 89

### LIMOUSIN

38 ter, avenue de la Libération  
BP 20259  
87007 Limoges Cedex 1  
Tél. 05 55 79 39 34  
Fax 05 55 77 13 62

### LORRAINE

37, avenue André Malraux  
57000 Metz  
Tél. 03 87 20 02 90  
Fax 03 87 50 26 48

### MIDI-PYRÉNÉES

Technoparc Bât.9  
Rue Jean Bart - BP 672  
31319 Labège Cedex  
Tél. 05 62 24 35 36  
Fax 05 62 24 34 61

### NORD-PAS DE CALAIS

Centre Tertiaire de l'Arsenal  
20, rue du Prieuré  
59500 Douai  
Tél. 03 27 95 89 70  
Fax 03 27 95 89 71

### PAYS-DE-LA-LOIRE

BP 90302  
44203 Nantes Cedex 02  
Tél. 02 40 35 68 00  
Fax 02 40 35 27 21

### PICARDIE

Immeuble Apotika  
67, avenue d'Italie  
80094 Amiens Cedex 03  
Tél. 03 22 45 18 90  
Fax 03 22 45 19 47

### POITOU-CHARENTES

6, rue de l'Ancienne Comédie  
BP 452  
86011 Poitiers Cedex 02  
Tél. 05 49 50 12 12  
Fax 05 49 41 61 11

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2, boulevard de Gabès - BP 139  
13267 Marseille Cedex 08  
Tél. 04 91 32 84 44  
Fax 04 91 32 84 66

### RHÔNE-ALPES

10, rue des Émeraudes  
69006 Lyon  
Tél. 04 72 83 46 00  
Fax 04 72 83 46 26

### GUADELOUPE

"Café Center"  
Rue Ferdinand Forest  
97122 Baie-Mahaut  
Tél. 05 90 26 78 05  
Fax 05 90 26 87 15

### GUYANE

28, avenue Léopold Heder  
97300 Cayenne  
Tél. 05 94 31 73 60  
Fax 05 94 30 76 69

### MARTINIQUE

42, rue Garnier Pagès  
97200 Fort-de-France  
Tél. 05 96 63 51 42  
Fax 05 96 70 60 76

### RÉUNION

Parc 2000  
3, avenue Théodore Drouhet  
BP 380  
97829 Le Port Cedex  
Tél. 02 62 71 11 30  
Fax 02 62 71 11 31

### POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rue Dumont d'Urville  
BP C5  
98713 Papeete  
Tél. (689) 46 84 55  
Fax (689) 46 84 49

### NOUVELLE CALÉDONIE

BP C5  
98844 Nouméa Cedex  
Tél. (687) 24 35 18  
Fax (687) 24 35 15

### SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Direction de l'Agriculture  
et de la Forêt  
BP 4244  
97500 St-Pierre-et-Miquelon  
Tél. 05 08 41 19 80  
Fax 05 08 41 19 85



## Services centraux

### PARIS VANVES

27, rue Louis Vicat  
75737 Paris Cedex 15  
Tél. 01 47 65 20 00  
Fax 01 46 45 52 36

### ANGERS

2, square Lafayette - BP 90406  
49004 Angers Cedex 01  
Tél. 02 41 20 41 20  
Fax 02 41 87 23 50

### VALBONNE

500, route des Lucioles  
06560 Valbonne  
Tél. 04 93 95 79 00  
Fax 04 93 65 31 96

### BRUXELLES

53, avenue des Arts  
B-1040 Bruxelles  
Tél. 00 (32) 514 45 56  
Fax 00 (32) 513 91 70

Direction Déchets et Sols  
Département des Observatoires, des Coûts  
et de la Planification des Déchets

Téléphone : 02 41 20 41 28  
Télécopie : 02 41 20 43 51  
Messagerie : christian.mathery@ademe.fr

## ADEME



Pour télécharger ce document

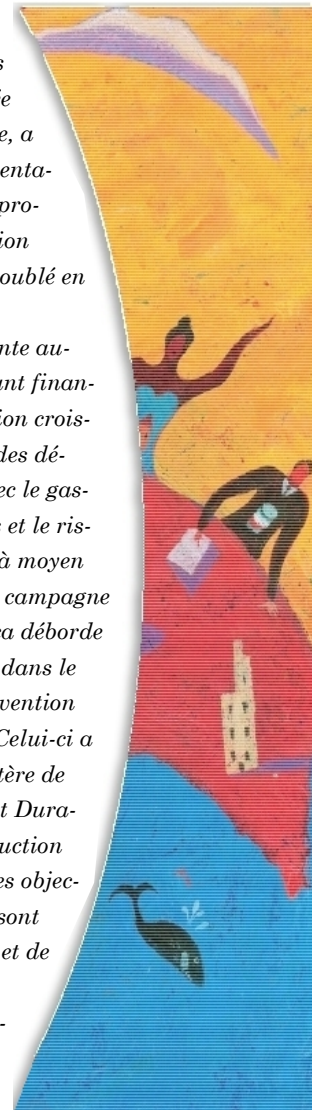
[www.ademe.fr/dechets](http://www.ademe.fr/dechets)

Rubrique :

### Chiffres clés

**L**'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires conjuguée à la croissance démographique, a une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits chaque jour. La production d'ordures ménagères a ainsi doublé en 40 ans.

La gestion des déchets représente aujourd'hui un véritable enjeu tant financier, en raison de l'augmentation croissante des coûts de traitement des déchets, qu'environnemental, avec le gaspillage des matières premières et le risque d'insuffisance d'exutoires à moyen terme. Face à cette urgence, la campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde » a été lancée en octobre 2005, dans le cadre du Plan national de prévention de la production des déchets. Celui-ci a été lancé en 2004 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, et vise à stabiliser la production de déchets à l'horizon 2008. Les objectifs de la campagne triennale sont clairs : il s'agit de sensibiliser et de mobiliser les Français sur la nécessité de réduire les quantités de déchets que chacun produit au quotidien.



## Un nouveau paysage statistique

Depuis janvier 2006, par arrêté du Ministère de l'écologie et du développement durable, les mots « déchets ménagers et assimilés » sont remplacés par « déchets non dangereux ».

La réponse française au règlement statistique européen sur les déchets est confiée à l'IFEN qui a adressé à EUROSTAT en juillet 2006 la première de ces réponses qui sera ensuite renouvelée tous les deux ans.

Le dispositif de déclarations annuelles à l'administration prévu dans le décret du 20 décembre 2005, hormis les données sur les installations effectuant du tri de déchets, viendra entre autres alimenter de façon régulière

l'observation des données sur les ITOM. L'ADEME prévoit de compléter certaines de ces données par des enquêtes ITOM renouvelées.

Les résultats de « l'enquête collecte » menée par l'ADEME apporteront un nouvel éclairage entre l'estimation des quantités de déchets produits et les déchets entrant dans les ITOM.

L'observation des données relatives aux DEEE confiée à l'ADEME devrait permettre de consolider les connaissances sur cette filière de traitement de déchets.

L'année 2008 devrait être l'année de la caractérisation des ordures ména-

gères avec l'aboutissement d'une nouvelle campagne de mesures (selon la méthode MODECOM) dont les résultats sont attendus par l'ensemble des collectivités et de la profession.

L'ensemble de ces modifications dans le paysage statistique des déchets devront permettre de mieux connaître ce secteur, d'améliorer la qualité des données et de sécuriser l'observation, de faciliter la mise à disposition d'indicateurs fiables et clairs.